

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 06 AVRIL 2023

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

16

L'An deux mil vingt-trois, le six avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune du BOURGET, légalement convoqué le trente-et-un février deux mil vingt-trois, s'est assemblé en salle du conseil municipal au 65 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste BORSALI Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 33

PRÉSENTS :

M. Jean-Baptiste BORSALI, ***Maire***

Mme Sandy DESRUMAUX, M. Carlos DA COSTA, Mme Karima MILOUDI, M. Waïl ABOUD, Mme Laura PETREQUIN, M. Khaleel JOOMYE, Mme Valéry VANNEREUX, M. Halim ALOUT, Mme Dahouhia BERDOUK, ***Adjoints au Maire.***

Mme Hélène BUNOUST, M. Cyrille DUPUIS, Mme Marie-Lyne DA COSTA, M. Denis DESRUMAUX, Mme Ingrid ADELAIDE BEAUBRUN, M. Luis VAZ, Mme Roseline DARCIS, M. Himad DARANI, Mme Catarina MONTEIRO, Mme Manuella BUVAL, M. Didier FERRIER, M. Abderrazak FADILI, Mme Catherine RIOU, M. Vincent CAPO-CANELLAS, Mme Corinne NARBONNAIS, M. Johnny MAGAMOOTOO, M. Thomas RAHAL, ***Conseillers Municipaux.***

POUVOIRS :

M. Rodney DRAHMANI Conseiller municipal à Mme Laura PETREQUIN Adjointe au Maire, Mme Margaux MERLY Conseillère municipale à Mme Roseline DARCIS Conseillère municipale, Mme Martine ROUÉ Conseillère municipale à Mme Catherine RIOU Conseillère municipale, M. Gérald DURAND Conseiller municipal à M. Thomas RAHAL Conseiller municipal, Mme Nikita FRISON-BRUNO Conseillère municipale à M. Vincent CAPO-CANELLAS Conseiller municipal, Mme Nathalie FAVIEZ Conseillère municipale à M. Luis VAZ Conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme Laura PETREQUIN

Nombre de présents : 27

Nombre de représentés : 6

Nombre d'absents : 0

OBJET : Approbation du Débat d'Orientation Budgétaire 2023 – Budget Principal

Accusé de réception en préfecture
093-219300134-20230406-DEL-2023-016-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2023 – Budget Principal

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 et plus précisément son article L.2312-1 qui prévoit qu'un Débat d'Orientation Budgétaire doit avoir lieu dans toutes les communes de plus de 3 500 habitants dans les deux mois qui précèdent le vote du Budget Primitif ;

VU la loi n° 2015-991 du 07 août 2016 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, notamment son article 107 ;

VU la note de synthèse portant Débat d'Orientations Budgétaires au titre du Budget principal pour l'exercice 2023 ;

VU l'avis de la Commission Finances du 4 avril 2023 ;

CONSIDÉRANT que ce Débat d'Orientation Budgétaire dépourvu de tout caractère décisionnel permet d'informer l'assemblée délibérante de l'évolution financière de la commune et d'établir les orientations qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le Budget Primitif 2023 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

ENTENDU l'exposé de son Rapporteur ;

APRÈS en avoir délibéré ;

PAR 33voix pour ;
0 abstention ;
0 voix contre.

Prend acte à l'unanimité



Prend acte à la majorité



Article 1 : **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire portant sur le Budget Principal de la commune pour l'exercice 2023 sur la base du Rapport d'Orientation Budgétaire présenté lors de cette séance du Conseil Municipal, joint à cette délibération ;

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans le délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du tribunal administratif de Montreuil sis 7 rue Catherine Puig. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.



Jean-Baptiste BORSALI,

Maire.

La secrétaire de séance, Mme Laura PETREQUIN

Date de transmission en Préfecture : **12 AVR. 2023**

Date de mise en ligne : **12 AVR. 2023**

Accusé de réception en préfecture
093-219300134-20230406-DEL-2023-016-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023